Rapport [illegible]

[illegible]

Conformément à la loi qui [illegible] le Conseil de chaque Municipalité devra voter à toute [illegible] les sommes nécessaires pour [illegible] les dépenses [illegible] de la Municipalité sera [illegible] avant le trente [illegible] à laquelle le Conseil devra établir [illegible] ; [illegible] Municipalité [illegible] le budget [illegible] Et, conformément à [illegible] ci-dessus, [illegible] la première [illegible] [illegible] prélever sur le [illegible] [illegible] de l'année de 1850.

Le document No 1 contient les recettes et dépenses [illegible] à partir du 1er janvier jusqu'au 31 décembre 1850.

Le document No 2 contient une estimation approximative du département du voyer.

Le document No 3 contient l'actif et le passif de cette Municipalité.

Le document No 4 contient le montant des propriétés pouvant être taxées dans les limites de la Municipalité No Un.

Le document No Un, votre comité a l'honneur de vous faire observer que les dépenses excèdent les recettes de 209,145.77 cts. Pour combler ce déficit il faudrait prélever une taxe de 3 3/4 par cent, mais, convaincu qu'une grande portion de la dette flottante de la Municipalité peut être capitalisée d'après une résolution de ce Conseil en date du 16 avril 1851, confirmée à la loi du 1847, votre comité est d'avis qu'une taxe de 1 ¾ pour cent suffira à combler le déficit, ainsi mentionné et à faire face aux dépenses ci-mentionnées de la Municipalité No Un pendant l'année 1852.

Votre comité a l'honneur de vous faire observer que la taxe qu'il recommande maintenant n'est pas aussi élevée que celle de l'année dernière ; car le Conseil a imposé une taxe de 1 7/8 pour cent pour l'année 1851 ; cela ajouté aux huitièmes pour cent devant être collectés par la Municipalité, et 1 pour cent devant être collecté par le Bureau des Liquidateurs. Ce bureau n'a jamais collecté la dite taxe qui vient d'être déclarée inconstitutionnelle par la Cour de District ; tandis que la taxe de 1 ½ pour cent que votre comité recommande servira en même temps à faire face aux dépenses courantes de la Municipalité et à régler la portion d'intérêt de l'ancienne corporation que la Municipalité doit assumer.

En conséquence votre comité recommande l'adoption de la résolution suivante :

Résolu qu'une taxe de 1 ½ pour cent est et demeure prélevée sur capital, propriétés foncières et esclaves dans les limites de cette Municipalité, conformément au rôle d'assessement fait pour l'année 1851.

(Signé) PAUL PACQUET, Rapporteur.
H. E. PEIRY.
T. N. BLANC.

No 1.

Recettes et Dépenses de l'er janvier jusqu'au 31 décembre 1850.

RECETTES.	
Marches	
Bacs	
Droits de quayage sur bateaux à vapeur	17,000 00
Do do sur navires	1,600 00
Droits à cuir	47,000 00
Taxes sur cabarets, cafés, &c	23,000 00
Taxes sur négociants, drays, &c	7,500 00
Surplus de taxes sur drays dans la Seconde et la Troisième Municipalités	36,000 00
Loyer de la grèle de patouse	9,000 00
Loyer des prisons (à l'Etat)	20,000 00
Remboursement de passage	2,000 00
Taxe spéciale de 1849	2,000 00
Intérêts sur les bons de la Troisième Municipalité	2,700 00
Taxes arriérées sur propriétés foncières et esclaves	35,000 00
Taxes sur capitaux, balance de 1849 et 1850	10,000 00
Excédant des dépenses sur les revenus	405,725 72
	$921,575 70

Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1851.

(Signé) O. DE BUYS,
Contrôleur—Municipalité No Un.

No 2.

Etat des dépenses probables du Département de la Voierie pour l'année 1851.

Pour réparations des débarcadères et levée conformément aux contrats de Martin Gradain & Co. (Levée Burgy) $35,500 00
Réparations des rues pavées conformément au contrat de Duffil 10,000 00
Ressèchement de la première section conformément au contrat de Jean Connoyl 2,700 00
Ressèchement de la seconde section au contrat de John Thom 6,950 00
Nouvelles rues et réparations des rues non pavées conformément aux contrats de Martin Duggan, Jo Bouneau et Jo Hoffman 20,620 00
Réparations et constructions des ponts aux intersections des rues 9,000 00
Réparations des marches 2,000 00
Nettoyement de canaux et de fossés 9,000 00
Salaires de conducteurs et aides 7,000 00
Travailleurs, charpentiers, charretiers, nègres et nettoyement des gouches 24,000 00
Poste en fer pour les rues de Chartres, Royale et Conde, conformément au contrat de Knapp et Trotter 5,000 00
Pavage en blocs de grand des rues de Chartres, Conde et Royale, conformément aux contrats de Thomas et Tom Byrne $60,000 00
Montant de la taxe spéciale $40,000 00
Montant à payer par les propriétaires 20,000 00 — 20,000 00
Intérêts sur la dette flottante 33,189 00
Intérêts sur les billets dus en 1852, et 1853 payés à la caisse de la Corporation 40,000 00
Intérêts sur la dette de la défunte Corporation 50,000 00
$921,575 74

RECETTES.

Marches	
Bacs	119,000 00
Droits de quayage sur bateaux à vapeur	1,600 00
Do do sur navires	47,000 00
Droits à cuir	23,000 00
Taxes sur cabarets, cafés, &c	7,500 00
Taxes sur négociants, drays, &c	36,000 00
Surplus de taxes sur drays dans la Seconde et la Troisième Municipalités	9,000 00
Loyer de la grèle de patouse	20,000 00
Loyer des prisons (à l'Etat)	2,000 00
Remboursement de passage	2,000 00
Taxe spéciale de 1849	2,700 00
Intérêts sur les bons de la Troisième Municipalité	35,000 00
Taxes arriérées sur propriétés foncières et esclaves	10,000 00
Taxes sur capitaux, balance de 1849 et 1850	405,725 72
Excédant des dépenses sur les revenus	$921,575 70

Nouvelle-Orléans, 12 novembre 1851.

(Signé) O. DE BUYS,
Contrôleur—Municipalité No Un.

No 2.

Etat des dépenses probables du Département de la Voierie pour l'année 1851.

Pour réparations des débarcadères et levée conformément aux contrats de Martin Gradain & Co. (Levée Burgy)	$35,500 00
Réparations des rues pavées conformément au contrat de Duffil	10,000 00
Ressèchement de la première section conformément au contrat de Jean Connoyl	2,700 00
Ressèchement de la seconde section au contrat de John Thom	6,950 00
Nouvelles rues et réparations des rues non pavées conformément aux contrats de Martin Duggan, Jo Bouneau et Jo Hoffman	20,620 00
Réparations et constructions des ponts aux intersections des rues	9,000 00
Réparations des marches	2,000 00
Nettoyement de canaux et de fossés	9,000 00
Salaires de conducteurs et aides	7,000 00
Travailleurs, charpentiers, charretiers, nègres et nettoyement des gouches	24,000 00
Poste en fer pour les rues de Chartres, Royale et Conde, conformément au contrat de Knapp et Trotter	5,000 00
Pavage en blocs de grand des rues de Chartres, Conde et Royale, conformément aux contrats de Thomas et Tom Byrne	$60,000 00
Montant de la taxe spéciale	40,000 00
Montant à payer par les propriétaires	20,000 00
Intérêts sur la dette flottante	33,189 00
Intérêts sur les billets dus en 1852, et 1853 payés à la caisse de la Corporation	40,000 00
Intérêts sur la dette de la défunte Corporation	50,000 00
	$921,575 74

RECETTES.

Marches	
Bacs	119,000 00
Droits de quayage sur bateaux à vapeur	1,600 00
Do do sur navires	47,000 00
Droits à cuir	23,000 00
Taxes sur cabarets, cafés, &c	7,500 00
Taxes sur négociants, drays, &c	36,000 00
Surplus de taxes sur drays dans la Seconde et la Troisième Municipalités	9,000 00
Loyer de la grèle de patouse	20,000 00
Loyer des prisons (à l'Etat)	2,000 00
Remboursement de passage	2,000 00
Taxe spéciale de 1849	2,700 00
Intérêts sur les bons de la Troisième Municipalité	35,000 00
Taxes arriérées sur propriétés foncières et esclaves	10,000 00
Taxes sur capitaux, balance de 1849 et 1850	405,725 72
Excédant des dépenses sur les revenus	$921,575 74